

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 24\_31**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** Mercredi 13 mars 2024

**OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTATS  
DU BUDGET ANNEXE ZONES  
INDUSTRIELLES ET ARTISANALES  
2023**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 5

Votants : 30

**Résultat des votes :**

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD, Bruno STASIAK, Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Marc GAUTHIER ( Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)

**Pouvoirs :** Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Christiane BROTO-SIMON à Evelyne LABRUDE, Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER.

Après avoir voté le compte administratif du budget annexe ZI-ZA, les affectations de résultats pour le budget 2023 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE ZI / ZA**

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		191 334.99 €	206 223.05 €	14 888.06 €
SECTION INVESTISSEMENT		206 167.35 €	146 167.35 €	-60 000.00 €
<b>REPORTS</b>	Report en section de fonctionnement 002	27 745.93 €	0.00 €	-27 745.93 €
	Report en section d'Investissement	90 353.68 €	0.00 €	-90 353.68 €
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>		<b>515 601.95 €</b>	<b>352 390.40 €</b>	<b>-163 211.55 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	SECTION FONCTIONNEMENT	219 080.92 €	206 223.05 €	-12 857.87 €
	SECTION INVESTISSEMENT	296 521.03 €	146 167.35 €	-150 353.68 €
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>515 601.95 €</b>	<b>352 390.40 €</b>	<b>-163 211.55 €</b>
<b>DEFICIT</b>			<b>-163 211.55 €</b>	

## AFFECTATION DES RESULTATS

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 038-200040111-20240326-24\_31-DE

Berger  
Levrault

CCŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET ANNEXE Z1 - ZA			
	REPORT RESULTAT 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVEST	-90 353.68 €	-60 000.00 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	-150 353.68 €
FONCT	-27 745.93 €	14 888.06 €	Recettes 0.00 €		-12 857.87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultats repris sur le budget 2024		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	
001-Dépenses investissement	Reprise résultat d'investissement	150 353.68 €
002-Dépense fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	12 857.87 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 3 avril 2024

La Présidente,  
Anne LENFANT.

